

Conseil des Etats

12 juin 1957

Débat sur l'article constitutionnel  
concernant  
l'énergie atomique et la protection contre les radiations

Déclaration du Chef du Département politique

Permettez-moi d'intervenir sur un point qui n'est pas en relation directe avec l'article constitutionnel que vous discutez, mais qui se rapporte à l'énergie atomique et qui me paraît important.

L'utilisation de l'énergie atomique soulève en effet un problème qui, légitimement, préoccupe et inquiète l'opinion publique, non seulement en Suisse, mais dans la plupart des pays: celui des dangers qu'elle crée pour l'homme, pour sa santé, voire même pour l'avenir de la race humaine. Il est vraisemblable que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne présente pas de risques si les précautions nécessaires sont prises. Jusqu'à présent, à notre connaissance, aucun accident grave ne s'est produit.

Mais le danger atomique prend aujourd'hui un aspect particulier: celui des effets de la radioactivité dégagée par les essais de bombes atomiques. Des voix se sont élevées dans de nombreux pays pour qu'on mette fin à ces essais. Ce sont des philosophes, des biologistes ou des médecins, comme le docteur Schweitzer ou le philosophe anglais Bertrand Russell, ou des physiciens, ou encore des



- 2 -

associations, qui ont lancé un cri d'alarme. En Suisse, des démarches ont été faites de plusieurs côtés auprès du Conseil fédéral, qui trahissent l'inquiétude de larges milieux de notre population et manifestent l'intérêt qu'ils portent à cette question.

Il est évident que nous ne pouvons pas, en Suisse, nous désintéresser de ce problème, l'ignorer. Le Conseil fédéral en a discuté et s'est demandé si notre pays devrait prendre une initiative, et éventuellement laquelle. Il me semble que ce débat me donne l'occasion d'exposer ici brièvement le point de vue actuel du Conseil fédéral; je dis actuel, parce que ce problème restera posé sans doute encore longtemps, que nous devons continuer à le suivre, comme nous l'avons fait jusqu'ici, et que, suivant son évolution, nous pourrions être amenés à réviser notre attitude actuelle.

La question de l'interdiction des armes nucléaires est liée à celle du désarmement. Mais la méfiance entre les puissances est telle aujourd'hui qu'un accord substantiel, soit sur le désarmement, soit sur l'interdiction des armes nucléaires, ne peut se concevoir sans un système strict de contrôle qui donne la garantie que les engagements pris seront tenus. Le Conseil fédéral a toujours souhaité qu'un arrangement intervienne entre les grandes puissances qui disposent d'armes nucléaires, mais il a jugé inopportun de prendre lui-même une initiative, qui ne pourrait être que platonique, sur des problèmes qui sont déjà examinés par une organisation internationale comme l'ONU. On sait que depuis plusieurs années, une sous-commission qui se réunit à Londres s'occupe du désarmement, avec jusqu'à présent un succès très relatif. On ne peut guère se faire d'illusion. Un désarmement ne pourra être réalisé que si l'on s'attaque aux causes de la situation actuelle. Le réarmement de ces dernières années n'est qu'un effet dont les causes sont



- 3 -

très précises. Elles portent même des noms et des dates. Aussi longtemps que des peuples seront menacés dans leur indépendance ou même privés de leur indépendance par la force et la contrainte, dont useront à leur égard des pays plus puissants, il n'y a de chance ni pour un désarmement ni pour une interdiction des armes nucléaires. Le désarmement suppose la création préalable d'un ordre juste, fondé sur des principes trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Aujourd'hui le débat est circonscrit à un des aspects de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires, celui des essais. Alors qu'on sait quels ravages causerait l'emploi des armes atomiques, des savants affirment que l'explosion des différents types de bombes à titre d'essai présente déjà un danger pour l'homme, à cause de la radioactivité qui s'en dégage. Sans doute la question est controversée. Tandis que des savants considèrent ce danger comme certain, d'autres le nient. Mais la grande majorité de ceux qui se sont prononcés publiquement affirment que ce danger est réel. Pourtant leur voix n'est pas entendue et, jusqu'à présent, aucune des trois puissances qui procèdent à ces essais n'a renoncé à les poursuivre. Au contraire, les hommes d'Etat qui s'expriment en leur nom ont manifesté la volonté de les continuer aussi longtemps qu'un accord international ne serait pas intervenu. Ils contestent d'ailleurs que ces essais aient les conséquences que leur prêtent les savants qui demandent qu'on y mette fin.

Quoi qu'il en soit, un doute subsiste. Même si l'on ne peut pas dire avec certitude que ces essais sont nuisibles, on ne peut pas affirmer non plus qu'ils sont inoffensifs. Aussi la seule solution raisonnable serait que l'on cherche pour commencer à déterminer si ces essais sont ou ne sont pas dangereux pour l'homme et pour l'avenir de la race humaine. Ce n'est pas là un problème



- 4 -

politique, mais une question de fait que seuls les hommes de science peuvent essayer de résoudre. D'où l'idée émise de plusieurs côtés et dans plusieurs pays de réunir une conférence de savants qui, en dehors de toute considération politique, animés de la seule volonté de découvrir la vérité, s'efforceraient d'établir, par des méthodes scientifiques, si ces essais peuvent se poursuivre sans risques ou si, au contraire, ils doivent cesser.

Qui devrait ou pourrait prendre l'initiative d'une telle conférence?

Le Conseil fédéral ne pense pas que notre pays puisse actuellement - comme on l'a suggéré - proposer, par une démarche diplomatique faite auprès de gouvernements étrangers, la réunion d'une conférence internationale. Il va de soi que nous serions prêts à recevoir une telle conférence dans une de nos villes si le principe en était décidé. Mais les chances de succès d'une initiative que nous prendrions seraient nulles, étant données les positions très nettes adoptées par les hommes d'Etat responsables dans les pays qui procèdent actuellement à des essais. Dans ces pays même, les hommes de science, les hommes politiques et l'opinion publique s'occupent du problème.

En outre, et surtout, on pourrait nous répondre que les Nations Unies ont créé deux organes, compétents pour s'occuper des expériences nucléaires: la sous-commission pour le désarmement, à Londres, et le comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes, constitué le 3 décembre 1955 par l'Assemblée générale des Nations Unies et dans lequel quinze pays sont représentés, parmi lesquels les principales puissances atomiques. Le Service fédéral de l'hygiène publique et des associations scientifiques suisses collaborent avec ce comité en procédant à des enquêtes dans notre pays.



- 5 -

Une initiative gouvernementale prise par la Confédération ne serait donc probablement pas comprise et ne mènerait vraisemblablement à aucun résultat. Elle risquerait même d'être utilisée à des fins de propagande, comme l'ensemble du problème des armes atomiques l'a été au cours de ces dernières années.

On peut se demander s'il n'appartient pas avant tout aux hommes de science, dans tous les pays, de se prononcer sur les dangers de la radioactivité créée par les essais atomiques, de chercher à les prévoir et à les décrire, et de s'associer, s'ils arrivent à des conclusions certaines ou simplement probables, pour faire pression sur les gouvernements.

Au mois de novembre de l'an dernier, sur la proposition du Département de l'intérieur, le Conseil fédéral a nommé une commission pour les recherches sur la radioactivité. Cette commission, éventuellement d'entente avec des associations scientifiques et des savants qui s'intéressent aux problèmes posés par la radioactivité et les connaissent, pourrait examiner à fond la question des effets des explosions nucléaires sur la santé de l'homme (elle a peut-être déjà commencé cette étude). Les conclusions auxquelles elle aboutirait pourraient être communiquées au Conseil fédéral, qui verrait alors quel usage pourrait en être fait sur le plan international.

On pourrait aussi envisager qu'une organisation internationale spécialisée se saisisse du problème et l'étudie à fond. Je pense à l'Organisation mondiale de la santé. Il semble que cela entrerait dans ses buts et qu'elle pourrait chercher à dépolitiser le débat.

Il est assez affligeant - il faut le reconnaître - qu'au moment où, grâce aux progrès de la science et de la technique, l'ensemble de l'humanité pourrait retirer les bénéfices de leurs découvertes et de leurs inventions et améliorer ainsi la condition humaine, il

- 6 -

faille se demander si ces découvertes et ces inventions, à cause du mauvais usage qui en est fait, ne préparent la destruction de la race humaine. Il n'y aurait qu'une voie pour écarter à coup sûr ce risque: il faudrait que la politique, les relations des pays entre eux, s'adaptent aux conditions de vie nouvelles qu'a créées le monde moderne et que les méthodes de la politique - une fois pour toutes - cessent d'être celles des peuples primitifs, qui ne connaissent que la force et la violence.

Quoi qu'il en soit, je voudrais donner ici - aussi à l'intention de notre opinion publique et de tous ceux qui, dans notre pays, se préoccupent des conséquences que peuvent avoir les essais nucléaires - l'assurance que le Conseil fédéral continuera à suivre de près tous les problèmes en relation avec ces essais et n'hésiterait pas à prendre une initiative le jour où celle-ci lui paraîtrait utile et aurait des chances d'aboutir à un résultat conforme aux intérêts de l'humanité.



EIDGENOESSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT

i.A.15.41.44. - SI/kn

Bern, den 17. Juni 1957.

*W. G.*

Requ. 10		
JUN 20 1957		
N° 11843		
Pour gend. leur		
<del>IC</del>	<del>IK</del>	<del>la</del>
Lij. 10		
Suisse		

M i t t e i l u n g

an die diplomatischen und konsularischen Vertretungen.

Wir beehren uns, Ihnen anbei den Wortlaut der Erklärung zu übermitteln, die Herr Bundesrat Petitpierre am 12. Juni im Ständerat anlässlich der Debatte über den Verfassungsartikel betreffend die Atomenergie und den Strahlenschutz abgegeben hat.

Information und Presse

*W. G.*

Beilage erwähnt.